

N°1495

du 26  
NOVEMBRE  
2021



# L'UNION

Bi-hebdomadaire Togolais d'Informations et d'Analyses

## PROJET WACA RESIP <sup>P.3</sup>

Evaluation à mi-parcours de la lutte contre l'érosion côtière, la pollution et l'inondation sur la côte ouest africaine

### MALADIES TROPICALES NÉGLIGÉES <sup>P.4</sup>

Les exploits du Togo contre cinq maladies sensibles

### MAISON DE LA DIASPORA <sup>P.4</sup>

Lancée pour optimiser les contributions des compatriotes de l'extérieur

# ÉLECTRIFICATION AU TOGO

## <sup>P.3</sup> L'extension des réseaux électriques urbains activée



Echanges de documents entre le Ministre Sani Yaya du Togo et représentant de l'ADF

*Avec un appui complémentaire de 9,5 milliards FCfa au projet PERECUT*

*Le gouvernement togolais et la direction générale de l'Agence française de développement (Afd) ont signé, mercredi 24 novembre 2021 à Lomé, un accord de subvention d'un montant de 14,5 millions d'euros, soit 9,5 milliards de FCFA, destiné à la mise en œuvre du Projet d'extension des réseaux électriques des centres urbains du Togo (PERECUT). Ce projet, a indiqué le ministre Sani Yaya de l'Economie et des finances, vient accélérer l'atteinte des objectifs de la stratégie d'électrification matérialisée dans la feuille de route Togo 2025, notamment l'accès universel à l'électricité en 2030 avec un taux d'électrification intermédiaire de 75% en 2025.*

*Cette subvention de l'Union européenne déléguée à l'AFD vient en complément du prêt concessionnel d'un montant de 40 millions d'euros, soit 26,2 milliards de FCFA accordé par l'AFD et d'un don de la KfW d'un montant de 15 millions d'euros, soit environ 10 milliards d'euros pour la mise en œuvre du projet, portant ainsi les contributions de la coopération européenne à 69,5 millions d'euros, soit 45,6 milliards de FCFA...*

# LOI ORGANIQUE DE LA HAAC

## <sup>P.3</sup> Acte 1 du nouveau texte voté : Compteur à zéro pour les membres actuels

## Théâtre

## La rue bleue de Sédjro Giovanni Houansou, par Alougbine Dine, ce soir à l'IFT

Bouleversé par l'univers poétique de l'auteur Sédjro Giovanni Houansou, lauréat du prix RFI théâtre 2018, Alougbine Dine, metteur en scène béninois de renom, directeur de l'Ecole Internationale de Théâtre du Bénin, décide de mettre en scène au sein même de son école, ce puissant texte théâtral "La Rue bleue", grand prix littéraire du Bénin en 2019.

Dans "La rue bleue", Sédjro Giovanni Houansou plante le décor : la nuit et un lieu hostile, tendance et ambiance koltésienne garanties pour nous

dire le mal de vivre des laissés-pour-compte. Il va imaginer une crevasion de pneus d'un véhicule au milieu de cette nuit, dans ce lieu hors du temps...

Finaliste 2017 du prix RFI Théâtre, "La rue bleue" a bénéficié en 2016 d'une résidence à la Chartreuse de Villeneuve-lès-Avignon et du dispositif de la bourse Odyssée du réseau des Centres Culturels de Rencontre.

26 NOV. / 20H | SCÈNE JIMI HOPE | ENTRÉE : 2000 FCFA | PLACES LIMITÉES SUR RÉSERVATION AU 22 53 58 00



## Danse

## Les rencontres chorégraphiques de Lomé prennent fin ce dimanche

Les rencontres chorégraphiques FA'ARTS sont un rendez-vous de dialogue, de réflexion autour de la danse et l'art du spectacle au Togo. Ce projet, porté par la danseuse chorégraphe Nadège Ametogbé, a pour objectif d'apporter des outils de perfectionnement des créations chorégraphiques de dix jeunes danseurs venus du Togo, du Burkina-Faso et du Burundi.

Les chorégraphes Flora Théfaine, Vincent Harisdo, Raouf Tchakondo, Nadège Ametogbé et Estelle Foli vont

partager leurs visions de la danse et ainsi faire découvrir les richesses, les diversités et les complexités de cet art. Ces masterclass, couplés à des ateliers de travail chorégraphiques, seront une expérience épanouissante, structurante pour chaque danseur. Un facteur de construction personnelle, une chance supplémentaire d'avancer dans leur parcours artistique.

15 NOV. / 28 NOV. - BRIN DE CHOCOLAT - ESPACE FIOHOMÉ - AGBODRAFO | PLACES LIMITÉES, ACCÈS SUR SÉLECTION



## Fiscalité

## L'État congolais va fiscaliser les œuvres diffusées en ligne

Le ministère de la Culture et des Arts et la direction des impôts de la RDC, ont résolu de fiscaliser "toutes les diffusions des œuvres culturelles et artistiques émises dans des chaî-

nes en ligne YouTube, Facebook, Instagram, Tiktok, twitter, etc...", selon la loi des finances 2022 émanant du Budget. Il s'agit d'une première dans ce pays voire peut-être en Afrique.

Le premier ministre Sama Lukonde, compte ainsi réaliser autour de 620.000 dollars, au bas mot, dans le secteur de culture & Arts ou il va fiscaliser les œuvres des artistes congolais.

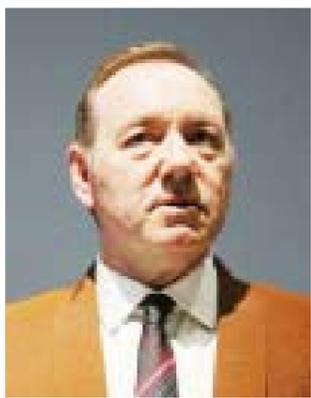
L'affaire relève d'un intérêt. Est-ce possible pour le Togo ? Une piste à creuser peut-être pour refinancer la culture.

## Cinéma

## "House of Cards": Kevin Spacey condamné à payer 31 millions de dollars à la production

La société MRC demandait réparation pour avoir dû remanier le script de la série à succès afin d'en exclure l'acteur, accusé de harcèlement sexuel.

Non seulement il n'incarnera plus le machiavélique président Frank Underwood, mais il devra aussi payer pour son départ précipité de House of Cards. L'acteur américain Kevin Spacey a été condamné à verser 31 millions de dollars à la société qui a produit la célèbre série, dans laquelle il incarnait le person-



nage principal jusqu'à ce qu'il soit renvoyé à la suite d'accusations de harcèlement sexuel, selon des documents juridiques publiés lundi 22 novembre. Media Rights Capital (MRC), la société de production à l'origine de cette série à succès racontant des intrigues politiques à Washington, demandait des dommages et intérêts pour des pertes de revenus attribuées au départ de l'acteur.

Dans les documents juridiques publiés, MRC explique qu'à la suite

de ces accusations de harcèlement la société avait suspendu l'acteur et lancé une enquête interne qui avait révélé que la star du film American Beauty (1999) s'était effectivement rendue coupable de tels agissements. Cette vague d'accusations avait mis un terme brutal à la carrière de l'acteur, aujourd'hui âgé de 62 ans, en pleine campagne du mouvement #metoo dénonçant les violences sexuelles à Hollywood après les révélations visant le producteur Harvey Weinstein

## Nécrologie

## Disparition de Robert Bly, poète américain et figure du masculinisme

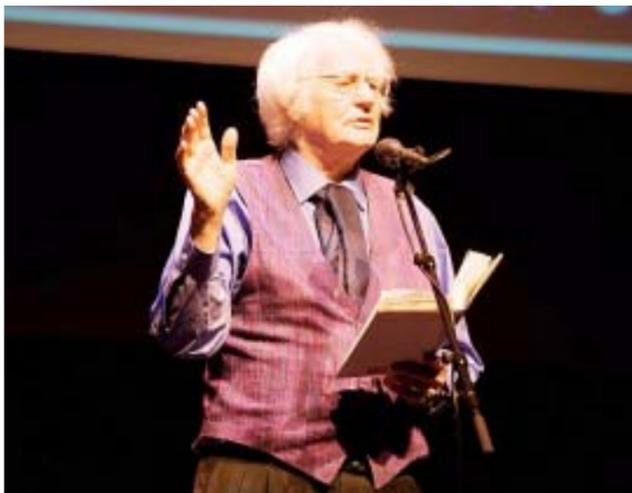
Âgé de 94 ans, le poète américain Robert Bly est décédé, ce 21 novembre. Assez peu connu en France - seul L'homme sauvage et l'enfant a été traduit en France au Seuil -, il était devenu une figure du mouvement masculiniste aux États-Unis. Et cela, notamment avec la publication de ce même ouvrage, en 1990, dans lequel il décrivait des hommes "adoucis et féminisés".

Il publie son premier recueil de poésie en 1962, intitulé Silence in the Snowy Fields, et polémique rapidement sur l'évolution de la poésie américaine, affirmant que cette dernière s'est trop intellectualisée au cours de la première moitié du XXe siècle.

En 1966, Bly fait partie des

auteurs qui s'opposent frontalement à la guerre du Vietnam, et il cofonde même un collectif d'écrivains qui milite dans le pays pour dénoncer l'intervention américaine. L'année suivante, il remporte un National Book Award pour son recueil The Light Around the Body, et fait don de la récompense au collectif qu'il a participé à fonder.

En 1990 survient la parution d'Iron John: A Book About Men, qui marque "un tournant plutôt abrupt", selon le New York Times. Et pour cause : dans ce livre, Bly convoque mythes, science et poésie pour dénoncer des hommes "adoucis et féminisés", qui doivent renouer avec l'audace et la férocité censées les caractériser... Pour les y aider, Ro-



bert Bly fonde le mouvement mythopoétique, qui vise à créer des figures mythologiques, autant de guides pour les hommes.

## AZIMUTS INFOS

## Chauffage : une nouvelle génération de radiateurs invisibles et économes

Encastrées, placées derrière un meuble, les plinthes chauffantes diffusent discrètement une douce chaleur homogène dans les pièces. Développé par Ecomatic, ce dispositif de chauffage électrique ou à eau chaude, supprime l'effet de paroi froide des murs et permet de réduire la facture d'énergie.

Avec la baisse des températures, il n'y a rien de plus agaçant que d'avoir froid chez soi surtout quand les pièces sont chauffées. Un désagréable ressenti dû à une absence (ou une mauvaise) isolation des murs extérieurs. Associé à l'inertie de certains matériaux de construction et fréquent dans les anciennes constructions, ce défaut crée un effet de paroi froide qui diffuse en partie la température extérieure à l'intérieur. Ainsi, quand ces derniers affichent une température de 17 °C, le ressenti dans la pièce n'est pas de 20 °C mais de 18,5 °C... Dans ces conditions, pour ressentir les 20 °C souhaités, il faut augmenter la température des radiateurs de 3 °C. Étant donné les augmentations du coût de l'énergie, cela augmente considérablement la facture d'électricité ou de gaz.

## Utiliser les murs pour diffuser le chauffage

Afin de supprimer cet effet de paroi froide, Ecomatic s'est inspiré d'un dispositif largement utilisé au Canada : les plinthes chauffantes. Comparé à des radiateurs classiques, ou à un chauffage par le sol, ce procédé réchauffe les murs d'une pièce jusqu'à 26 °C, sur une hauteur de 1,50 m. Ces derniers faisant office de panneaux rayonnants, ils diffusent la chaleur de manière homogène. Ainsi, à température égale, ce principe permet de réduire la facture d'énergie de 10 à 20 % (données fabricants). Autre avantage, à l'instar des planchers chauffants, les murs sont totalement dégagés, facilitant l'aménagement des pièces.

## Des plinthes chauffantes compatibles avec toutes les énergies

Pour couvrir tous les besoins, les plinthes chauffantes sont proposées en trois énergies : électrique, à eau chaude ou mixte. En aluminium, elles sont compatibles avec tous les matériaux (sol et mur) et déclinées en huit coloris. Pour une intégration totale, le fabricant propose, en option, un thermolaquage personnalisé.

## Plinthes chauffantes électriques

Dotées d'une résistance de 220 W, les plinthes chauffantes électriques sont dites "basse température". Pour plus de confort et d'économies d'électricité, ces dernières intègrent un détecteur (sonde) qui adapte la puissance de la résistance en temps réel pièce par pièce.

## Plinthes chauffantes à eau chaude

Compatibles avec les différents modes de production (pompe à chaleur, chaudière gaz ou bois, panneaux solaires), les plinthes chauffantes à eau chaude disposent d'un faible volume d'eau. Une conception qui assure à ce mode de chauffage, des performances optimales pour une puissance comprise entre 80 et 270 W/m. Enfin pour couvrir l'intégralité de la périphérie d'une pièce, les plinthes sont associées à des barres de seuil chauffantes.

## Plinthes chauffantes biénergie

Profiter du meilleur des deux énergies, c'est ce que propose cette version. Dès les premiers frimas, cette plinthe chauffante utilise l'électricité pour chauffer juste ce qu'il faut. Dès que la chaudière ou la pompe à chaleur se déclenche, elle bascule automatiquement sur le mode eau chaude.

Construction neuve, ou en remplacement d'un ancien système de chauffage, quelle que soit la version, les plinthes chauffantes peuvent être installées dans toutes les pièces de la maison par un bricoleur averti. Utilisé comme chauffage principal ou d'appoint, ce dispositif est plus cher à l'achat qu'un simple radiateur. En revanche, il diffuse une agréable chaleur sans assécher l'air tout en supprimant la condensation présente dans les murs.



Bi-hebdomadaire togolais d'informations et d'analyses

Récépissé N°0145/16/02/01/HAAC

Siège: Wuiti - Nkafu

Tél: 22 61 35 29 / 90 05 94 28

e-mail: patrie006@yahoo.fr

Casier N° 60 / M.P.

Impression  
Groupe de presse L'Union

Tirage: 2500 exemplaires

Directeur de la Publication  
Hugue Eric JOHNSON

Directeur de la Rédaction  
Jean AFOLABI

Rédaction  
Sylvestre D.  
Hervé AGBODAN  
Maurille AFERI  
Pater LATE  
Kossiwa TCHAMDJA  
Koffi SOUZA  
Alan LAWSON  
Abel DJOBO

Service photographie  
Roland OGOUNDE

Dessin-Caricature  
LAWSON Laté

Graphisme  
Guillaume BOGLA

# ÉLECTRIFICATION AU TOGO

## L'extension des réseaux électriques urbains activée

Jean AFOLABI

Le gouvernement togolais et la direction générale de l'Agence française de développement (Afd) ont signé, mercredi 24 novembre 2021 à Lomé, un accord de subvention d'un montant de 14,5 millions d'euros, soit 9,5 milliards de FCFA, destiné à la mise en œuvre du Projet d'extension des réseaux électriques des centres urbains du Togo (PERECUT). Ce projet, a indiqué le ministre Sani Yaya de l'Economie et des finances, vient accélérer l'atteinte des objectifs de la stratégie d'électrification matérialisée dans la feuille de route Togo 2025, notamment l'accès universel à l'électricité en 2030 avec un taux d'électrification intermédiaire de 75% en 2025.

Cette subvention de l'Union européenne déléguée à l'AFD vient

en complément du prêt concessionnel d'un montant de 40 millions d'euros, soit 26,2 milliards de FCFA accordé par l'AFD et d'un don de la KfW d'un montant de 15 millions d'euros, soit environ 10 milliards d'euros pour la mise en œuvre du projet, portant ainsi les contributions de la coopération européenne à 69,5 millions d'euros, soit 45,6 milliards de FCFA.

D'un coût global de 71 millions d'euros soit, 46,6 milliards de FCFA, le PERECUT permettra : de construire dans 53 localités au total, 190 km de réseaux moyenne tension, 371 postes de transformation MT/BT et 1660 km de réseaux basse tension ; et de connecter 50 000 ménages dans la zone du projet. Ce projet viendra également en appui au Programme d'Électrification Pour Tous grâce à la fourniture de 58 000 compteurs supplémentaires. Il a pour objectif général de contribuer à l'amélioration



Echanges de documents après la signature

de la couverture électrique et de l'accès des populations à un service électrique continu, de

bonne qualité et durable, en particulier dans les villes secondaires du Togo, affirme l'officiel du gou-

vernement.

Le renforcement, l'extension et la réhabilitation du réseau électrique demeurent encore des défis majeurs, en dépit des efforts du gouvernement en matière d'accès à l'énergie. Dans la capitale Lomé, en effet, tout comme dans la plupart des centres urbains à l'intérieur du pays, admet-on, la faiblesse de la couverture du réseau électrique a entraîné le développement de réseaux hors normes dits « toiles d'araignées » dans les zones péri-urbaines. L'existence de ces toiles d'araignées est l'expression d'un besoin légitime d'accès à l'énergie électrique, d'où la nécessité de la mise en exécution rapide du Projet d'extension des réseaux électriques dans les centres urbains du Togo (PERECUT), a souligné le ministre Sani Yaya.

## LOI ORGANIQUE DE LA HAAC

### Acte 1 du nouveau texte voté :

## Compteur à zéro pour les membres actuels

Eric J.

La nouvelle loi organique de la Haute autorité de l'audio-visuel et de la communication (HAAC) vient d'être adoptée par l'Assemblée nationale. Douze (12) articles de l'ancienne mouture ont subi des modifications. Au gouvernement, on explique cette modification par le renforcement de la HAAC dans son rôle d'organe de régulation en lien avec les mutations importantes dans le secteur qui nécessitent des adaptations au niveau des textes juridiques et du fonctionnement des structures. « Il n'échappe à personne aujourd'hui que certaines des décisions prises par l'institution mettent souvent en cause son indépendance. Les modifications proposées permettent, d'une part, de garantir au sein de l'institution la représentativité des organisations du secteur des médias, ce qui aura aussi pour mérite d'assurer une représentation plus fidèle des médias au sein de la HAAC. Elle permet, d'autre part, d'assurer les décisions de la HAAC en les distinguant des décisions devant relever des juridictions », fait savoir le gouvernement qui explique que la démarche vise aussi à offrir aux journalistes la possibilité d'obtenir des débats plus denses devant les juridictions.

### L'implication de l'OTM dans la procédure de l'élection des membres de la HAAC

L'une des nouveautés introduite dans la nouvelle loi organique est l'implication de l'Observatoire togolais des médias (OTM) dans le processus d'élection des membres de la HAAC. Il sera désormais l'organe chargé d'établir et de transférer la liste des candidats à la HAAC

à l'Assemblée nationale. Le gouvernement s'explique sur le nouveau rôle de l'OTM : il « vise d'abord à renforcer l'OTM dans son existence et dans son fonctionnement ; ensuite à contourner le déséquilibre que présentent les organisations professionnelles de la presse, ce qui pourrait affecter le processus de collecte des candidatures ». On précise qu'au lancement de l'appel à candidature par l'Assemblée nationale, l'OTM se chargera juste d'enregistrer les candidatures et d'en dresser la liste avec des observations avant de la transmettre à l'Assemblée nationale. L'OTM n'aura pas pour mission de désigner, de retenir, ou de rejeter une quelconque candidature.

Ainsi, la HAAC comprend neuf (09) membres choisis sur la base de leur compétence à raison de : - trois (03) désignés par le Président de la République ; - quatre (04) élus par l'Assemblée nationale sur la liste des professionnels de la presse établie par l'Observatoire Togolais des Médias (OTM) ; deux (02) élus par l'Assemblée nationale après appel à candidature parmi des candidats n'appartenant ni aux médias, ni à la presse, ni aux institutions de la République.

La liste des candidats des professionnels de la presse est dressée par l'Observatoire Togolais des Médias (OTM), après appel à candidature, puis vérification administrative des pièces et documents à fournir et analyse de l'éligibilité. Elle est ensuite transmise à l'Assemblée nationale avec les observations de l'OTM. Les candidats doivent justifier d'au moins dix (10) années d'expériences professionnelles, être de bonne moralité et n'avoir pas été sanctionnés pour manquement

à la déontologie, à l'éthique ou aux lois et règlements en vigueur dans les dix (10) années précédant la candidature. La désignation et l'élection des membres de la HAAC tiennent compte du genre.

« Cette reformulation se justifie, d'une part, par la nécessité de préciser clairement la procédure d'élection des membres de la HAAC. En effet, la liste des candidats n'est pas établie par les organisations de la presse mais plutôt par l'Observatoire Togolais des Médias ; d'autre part, cette reformulation permet de lever toute équivoque dans l'interprétation des alinéas premier et troisième de cet article », fait-on savoir au gouvernement.

### Quid des membres actuels de la HAAC ?

La question du statut des membres actuels de la HAAC, surtout, ceux qui ont bouclé leurs deux mandats, a fait couler beaucoup d'encre et de salives. Pourront-ils candidater de nouveau comme membres de l'institution ? La réponse est claire. « A l'issue des présentes modifications, le compteur des mandats est remis à zéro. Les anciens membres de la HAAC pourront donc postuler sous le régime de la nouvelle loi. Selon le premier alinéa de l'article 8 de la loi organique, « le mandat des membres de la HAAC est de cinq (5) ans renouvelable une fois ». Le mandat en cours a normalement pris fin en juin 2021. Après l'adoption des présentes modifications, le compteur est mis au point zéro. Dès lors, aucun décompte ne sera à l'ordre du jour », ont précisé les commissaires du gouvernement devant le Parlement.

## PROJET WACA ReSIP

### Evaluation à mi-parcours de la lutte contre l'érosion côtière, la pollution et l'inondation sur le littoral ouest africain

Les travaux de la 7<sup>e</sup> réunion du comité de pilotage du projet WACA ReSIP se sont achevés dans la capitale togolaise cette semaine. Ils ont été coiffés par la commission de l'Uemoa, plus précisément par le département de l'agriculture, des ressources en eaux et de l'environnement présidée par le Togolais Kako Nubukpo. L'institution sous régionale a toujours été préoccupée par la problématique de l'érosion côtière, de la pollution et de l'inondation. D'ailleurs le Programme régional de lutte contre l'érosion côtière (PRLEC) en est une émanation en 2007. « Le programme a permis de transformer le défi de la dégradation côtière en un vecteur d'intégration régionale à travers la réalisation d'un schéma directeur du littoral ouest africain de la Mauritanie au Bénin », a indiqué Kako Nubukpo.

Le souhait est que le projet WACA ReSIP prenne le même chemin en plus des autres pays concernés par le projet, la Guinée Bissau, le Ghana et la Gambie. Car, un pays tout seul ne peut pas réguler, du fait des actions de ses voisins. Selon le commissaire Kako Nubukpo, quand il y a des problèmes avec des effets externes négatifs, la réponse ne peut être qu'une réponse régionale. C'est pour ça que la commission de l'UEMOA est au cœur de cette dynamique parce que c'est une instance d'intégration. D'autant que le projet WACA ReSIP est un projet intégrateur. La prise en compte des effets externes fait qu'il y a trois pays qui frappent à la porte du projet, la Guinée Bissau, le Ghana et la Gambie.

A l'UEMOA, on fait observer que depuis le lancement de ce projet, des pas importants ont été franchis en matière de mise en place des équipes, de mise en œuvre du projet, de l'élaboration des outils de gestion et surtout de conduite du projet, notamment les études devant déboucher sur la réalisation des infrastructures vertes et grises. On admet tout de même que la moisson aurait pu être plus abondante si la situation sanitaire mondiale n'avait pas été très peu favorable avec le ralentissement des activités, malgré la conception des plans de contingence. Qu'à cela ne tienne, cette année 2021, aura surtout été marquée par d'importantes activités structurantes aussi bien au niveau national que régional. « L'année 2022 sera sans doute celle des réalisations concrètes » annonce le commissaire de l'Uemoa.

A l'en croire, au plan national, on assistera dans les Etats, aux effets palpables du projet à travers, entre autre, la réalisation ou l'achèvement des structures et le

déploiement des plans d'action de réinstallation. Au niveau régional, l'année sera marquée par : la finalisation des études et la mise en œuvre des orientations du plan d'action stratégique pour le suivi des investissements, PARCI, véritable outil d'investissement sur la zone côtière ; la finalisation des études et la mise en application des orientations des études sur la stratégie du financement de la résilience côtière, le renforcement du cadre juridique et institutionnelle en matière de gestion côtière et marine. Enfin, la mise en route de la deuxième génération de WACA ReSIP avec des nouveaux pays comme la Gambie, le Ghana et la Guinée Bissau. Particulièrement, début 2022, le processus de la revue à mi-parcours du projet sera réalisé, certainement en recommandation des mesures d'ajustement pour assurer la pérennité et les acquis du projet. « Il apparaît donc que l'année 2022 sera une année charnière dans la vie du projet », conclut Kako Nubukpo.

Ce à quoi adhère le ministre togolais de l'environnement et des ressources forestières qui a rappelé que pendant longtemps, les Etats de l'Afrique de l'Ouest ont abordé la question de l'érosion côtière de manière parcellaire et non coordonnée alors que les conséquences sont, quant à elle, mutualisées. Il était donc apparu nécessaire de s'inscrire dans une dynamique régionale pour la consolidation des mesures adoptées.

Ainsi, il est ressorti des leçons apprises des stratégies adoptées, que l'atteinte des résultats à impact permanent sur le phénomène reste tributaire de la nécessité de la mise en place d'une approche concertée entre tous les Etats du littoral. « Cette approche passe par la mise en place d'une vigie collective par le suivi du trait de côte, la nécessaire concertation assortie d'un avis scientifique éclairé pour la réalisation de toute infrastructure », a dit Foli Bazi Katari. Le Togo et le Bénin, le Sénégal et la Mauritanie en font déjà l'expérience.

A deux ans de la fin de la mise en œuvre de ce projet structurant, soutenu par un consortium de partenaires techniques et financiers sous la houlette de la Banque mondiale, le ministre togolais a invité les acteurs à une réflexion profonde sur la deuxième phase qui s'annonce, afin que des propositions concrètes soit émises lors de la prochaine rencontre du comité de pilotage du projet.

Rappelons que le projet WACA ReSIP est initialement financé par la Banque mondiale à 222 millions de dollars, avec un récent additionnel de 42 millions de dollars pour le Bénin et le Togo. L'objectif est de renforcer la résilience des communautés et zones ciblées du littoral ouest africain.

## MALADIES TROPICALES NEGLIGÉES

## Les exploits du Togo contre cinq maladies sensibles

Jean AFOLABI

Le Togo a réalisé des progrès significatifs au cours de la dernière décennie dans la lutte contre les Maladies Tropicales Négligées (MTN), y compris la baisse de la charge des cinq maladies sensibles à la chimio-prévention: la filariose lymphatique, le trachome, l'onchocercose, la schistosomiase et les géo-helminthiases. En vue de valoriser les avancées dans cette lutte contre les Maladies Tropicales Négligées, il a été élaboré un plan de durabilité et de pérennisation des acquis.

Le 11 novembre 2021, le ministre chargé de la santé et ses partenaires ont procédé à Lomé à la validation politique de son plan de pérennisation des acquis de la lutte contre les maladies tropicales négligées à chimiothérapie préventive. Il s'agit, indique-t-on au ministère de la Santé, de l'hygiène publique et de l'accès universel aux soins, d'obtenir l'endossement et l'appropriation du plan de pérennisation des acquis de la lutte contre les MTN par les autorités et les acteurs au plus haut niveau de l'Etat à travers sa validation politique avec comme objectif de positionner la lutte contre les Maladies Tropicales Négligées comme un pan important pour l'atteinte des Objectifs de développement durable (ODD).

Au Togo, les Maladies Tropicales Négligées (MTN) demeurent jusqu'à présent un important problème de santé publique. Elles constituent ainsi l'un des obstacles majeurs à l'atteinte des Objectifs de développement durable (ODD). Ces maladies ont une évolution



pernicieuse et atteignent les populations les plus vulnérables, entraînant des souffrances chroniques, des incapacités graves, et mettant en jeu le pronostic vital.

Ainsi, le ministère chargé de la santé, à travers le Programme National des Maladies Tropicales Négligées, a mis en œuvre plusieurs interventions ayant conduit à l'éradication de la dracunculose, l'élimination de la Filariose lymphatique et de la Trypanosomiase Humaine Africaine comme problème de santé publique et actuellement dans le processus de soumission du dossier d'élimination du Trachome à l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) pour son élimination comme problème de santé publique et la réduction significative de la prévalence des différentes maladies, notamment les Schistosomiasis, les Geohelminthiases et l'Onchocercose.

« Ce plan de pérennisation des acquis vient au moment opportun pour consolider ces résultats et maintenir les gains pour l'élimination et le contrôle des Maladies Tropicales Négligées, un plan qui servira comme feuille de route pour l'intégration, le plaidoyer et

la prestation de services à long terme. L'événement qui nous réunit aujourd'hui, témoigne de la volonté politique de l'Etat Togolais qui confirme son engagement à lutter efficacement contre les Maladies Tropicales Négligées. Cet engagement politique s'est déjà manifesté à travers l'élaboration/ d'un plan directeur de la lutte contre les Maladies Tropicales Négligées et la création d'une ligne budgétaire dédiée à la lutte contre ces maladies avec un effort financier croissant de l'Etat associé à l'engagement des différentes parties prenantes, une forte participation communautaire constituant ainsi un atout considérable pour maintenir les acquis de la lutte, ceci afin d'améliorer l'état de santé de nos populations », a déclaré madame Eugénie Akakpo, directrice de cabinet du ministre chargé de la santé. Pour qui ces résultats encourageants ont été obtenus grâce aux efforts concertés entre le gouvernement du Togo, les partenaires au développement et les firmes pharmaceutiques de donation de médicaments dont l'appui au programme a été et continue de constituer un facteur

important et déterminant du succès des stratégies de lutte.

« Avec un appui technique et financier de partenaires et des firmes pharmaceutiques, et une contribution conséquente des acteurs communautaires et des agents de santé, de nombreux pays touchés ont réduit considérablement leur prévalence de Maladies Tropicales Négligées et se dirigent vers le contrôle ou l'élimination. Ces acquis et changements qui en résultent créent à la fois des défis et des possibilités pour chaque pays de renforcer sa réponse face aux Maladies Tropicales Négligées », a souligné le représentant de l'USAID à la rencontre, Justin Tine, dont l'organisme a félicité le Togo en reconnaissance des efforts déterminants consentis dans la lutte contre les Maladies Tropicales Négligées.

A l'instar de plusieurs pays de l'Afrique de l'Ouest, le Togo adhère à la feuille de route 2030 de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et s'inscrit dans l'objectif d'élimination en ce qui concerne la



Filariose Lymphatique, le Trachome et l'Onchocercose, et de contrôle pour la Schistosomiase et les Géo-helminthiases. L'OMS a validé l'élimination de la Filariose Lymphatique (FL) en tant que problème de santé publique au Togo en 2017, faisant du Togo le premier pays d'Afrique à atteindre l'élimination de la FL en tant que problème de santé publique. Aussi le Togo a-t-il officiellement soumis son dossier documentant l'élimination du trachome en tant que problème de santé publique à l'OMS en juin 2018.

Avec l'appui de ses partenaires au développement et dans l'optique d'anticiper la raréfaction des ressources extérieures qui constituent la quasi-totalité de l'appui aux interventions de lutte contre les Maladies Tropicales Négligées, relève-t-on officiellement, le Programme National des Maladies Tropicales Négligées (PNMTN) s'est engagé depuis 2019 avec les autres programmes du ministère de la Santé et les différents secteurs connexes dans un processus de pérennisation de ses acquis.

## Sécurité dans le Golfe de Guinée

## Première patrouille maritime conjointe entre le Togo, le Bénin et le Nigeria

Late Pater

Le Togo, le Bénin et le Nigeria ont réalisé, du 22 au 24 novembre 2021, une opération conjointe de lutte contre l'insécurité maritime dans le Golfe de Guinée. Plusieurs navires patrouilleurs battant pavillons des trois pays ont été engagés dans l'opération, à partir de la base navale de Cotonou ; la marine nationale béninoise assurant le commandement opérationnel. Ils ont ainsi passé près de soixante-douze heures en mer. Cette opération de sécurisation conjointe vise principalement le contrôle coordonné de la zone maritime « E », qui regroupe le Bénin, le Nigeria et le Togo, en vue d'assurer la sûreté et la sécurité maritimes. Il aura fallu trois ans depuis la signature du protocole d'accord en 2018 pour voir enfin démarrer l'organisation de patrouilles conjointes entre ces pays de la zone « E » et dans le Golfe de Guinée. L'opération se concentrerait sur des activités de routine dans le cadre des fonctions de police en mer afin de priver les pirates et autres criminels maritimes de la liberté d'action.

D'après le Colonel Vincent Toritseju, Directeur du centre multinational de coordination de la zone « E » de la CEDEAO, ceci est rendu nécessaire car le Golfe de Guinée et les eaux de l'Afrique de l'ouest, en particulier, sont, pendant longtemps, confrontés à diverses formes de problèmes de sécurité qui ont sapé le développement



économique et mis en danger les moyens de subsistance des communautés côtières locales. Le ministre béninois de la défense nationale, Alain Fortunet Nouatin, lui, parle de « jour mémorable qui marque le début de la concrétisation d'un rêve qui a connu beaucoup d'efforts de préparation et de financement de plusieurs acteurs ». C'est dire que le lancement effectif de ces opérations et patrouilles maritimes conjointes entre ces pays marque une nouvelle étape dans la lutte contre l'insécurité maritime dans la zone.

Le ministre Alain Nouatin espère que les prochaines éditions des opérations et patrouilles maritimes conjointes incluront la dimension aérienne, avec la participation d'un avion du Niger.

A noter que la piraterie maritime est un phénomène récent en Afrique. Elle est d'abord apparue à l'est du continent, dans le golfe d'Aden qui commande l'entrée de la mer Rouge. Puis, elle a fait des

émules sur les côtes occidentales, dans le golfe de Guinée, qui n'est pas une zone essentielle pour le trafic maritime international mais un espace important de production d'hydrocarbures : cinq des neuf millions de barils de pétrole produits quotidiennement en Afrique en proviennent. Selon un rapport du Bureau maritime international, la plus importante zone de la piraterie dans le monde est le Golfe de Guinée, avec une augmentation des enlèvements d'équipage. En 2020, 95% des incidents des enlèvements maritimes mondiaux ont été enregistrés dans le golfe de Guinée. Avec plusieurs groupes armés opérant notamment dans le Delta du Niger, le Nigeria, selon certains experts, constitue une forteresse de retranchement des assaillants. Face à ce fléau, 234 compagnies et armateurs avaient appelé, le 17 mai 2021, à une coalition internationale pour une lutte plus efficace.

## MAISON DE LA DIASPORA

## Lancée pour optimiser les contributions des compatriotes de l'extérieur

Late Pater

Lomé, le 25 novembre 2021 - Le Ministre des affaires étrangères, de l'intégration régionale et des Togolais de l'extérieur, Prof. Robert Dussey, a procédé, ce jeudi 25 novembre 2021 à Lomé, à l'inauguration de la Maison de la diaspora, siège du Haut Conseil des Togolais de l'Extérieur (HCTE) et du Guichet Diaspora, deux (2) institutions mises en place dans le but d'optimiser les contributions des compatriotes de l'extérieur au développement national.

Dans son discours de circonstance, le Ministre Dussey a souligné que l'inauguration de la Maison de la diaspora s'inscrit dans la droite ligne des multiples actions initiées par le Gouvernement conformément à la vision du Chef de l'Etat, S.E.M. Faure Essozimna Gnassingbé, d'inclure et d'impliquer tous les Togolais à l'œuvre

de construction nationale. Elle traduit l'aboutissement d'un processus ambitieux qui a commencé il y a quelques années, en particulier depuis la création de la Direction des Togolais de l'Extérieur (2005) et avec les assises nationales de la diaspora (2014). Pour lui, la Maison de la Diaspora est l'endroit privilégié pour accueillir la diaspora, répondre à ses préoccupations (assistance pour répondre aux besoins) et pour construire des projets porteurs de croissance et de développement, pour le bien-être de la population togolaise dans son ensemble avec l'appui des Délégués Pays du HCTE.

Monsieur Kodzovi Atitso, Président du Haut Conseil des Togolais de l'Extérieur, et Monsieur Safiou Radji, Coordonnateur du Guichet Diaspora, récipiendaires et bénéficiaires de l'infrastructure pour leurs organes respectifs, ont exprimé, au nom de la diaspora

togolaise, leurs remerciements pour les actes forts et significatifs du Gouvernement qui témoignent de sa volonté sans faille de travailler avec la diaspora et de l'inciter à s'impliquer davantage dans l'effort de construction de la prospérité collective dans notre pays. Ils ont rappelé pour la diaspora son rôle indispensable dans le développement national. Ils ont enfin considéré la création de la Maison de la Diaspora comme un signal fort envoyé à la diaspora à la veille du recensement des Togolais de l'Extérieur.

Le Ministère des affaires étrangères, de l'intégration régionale et des Togolais de l'extérieur saisit cette occasion pour remercier tous les partenaires qui l'accompagnent dans toutes ses initiatives en faveur de la diaspora togolaise, particulièrement l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), la BAD, le PNUD et l'UE.

## OMNISPORTS/COLLOQUE

## Dr Lidi Bessi-Kama: "Amener le secteur des sports à jouer pleinement sa partition dans le développement"

Les 25 et 26 novembre 2021, le ministère des Sports et des Loisirs, en collaboration avec le Comité National Olympique du Togo, organise à l'Auditorium de l'Université de Lomé, un colloque international sur les enjeux de la nouvelle gouvernance du sport.

**Hervé A.**

Ce colloque "se veut une vitrine pour la mise en lumière des enjeux et des défis auxquels la gouvernance du sport africain est confrontée afin de l'inscrire dans l'approche plus prometteuse pour nos systèmes économiques et les acteurs de la chaîne de valeurs sportives", a déclaré Madame le ministre des Sports et des Loisirs du Togo, Dr Lidi Bessi-Kama dans son allocution d'ouverture.

Pour le ministre des Sports et des Loisirs, ce colloque "est plus qu'un témoignage de l'importance que les plus hautes autorités togolaises accordent à la problématique de la prise en compte du paradigme "sport-développement" dans les politiques publiques et de leur ferme volonté de faire de ce secteur l'un des



pilliers d'un Togo émergent." Et de poursuivre "je souhaite ardemment que les actes qui seront issus de ce colloque

pays".

Quatre panels meublent ce colloque à savoir gouvernance et administration des organisations sportives ; gouvernance et enjeux financiers dans le sport ; gouvernance du sport et éthique, puis gouvernance et développement du sport.

Dans sa Keynote inaugurale, James Kouangue Kobil, Professeur titulaire à l'Université de Douala (Cameroun) a brossé le tableau des maux dont souffre le sport en Afrique et évoqué l'intérêt général dans la gouvernance sportive africaine.

Il est à noter que le colloque aura des intervenants du CIO, de la CAF, de la FIFA. Étaient également présents à la cérémonie d'ouverture, le représentant de l'ACNOA, le président du CNO -Togo, ainsi que les autorités administratives et sportives togolaises.

## FOOTBALL/

## Inquiétudes sur la Coupe d'Afrique des Nations

**Inquiétude en Afrique.** A seulement quelques semaines de l'ouverture de la Coupe d'Afrique des Nations, prévue du 9 janvier au 6 février 2022 au Cameroun, la Confédération africaine de football (CAF) ne fait pas mystère de ses doutes quant au bon déroulement du tournoi continental.

L'AFP a eu connaissance d'un courrier entre la CAF et le comité d'organisation au Cameroun. Il est signé par Véron Mosengo-Omba, le secrétaire général

de la CAF. "Je suis navré de constater que malgré les nombreuses visites, notamment celle du président, du secrétaire général et du vice-président de la CAF, et les promesses qui ont suivi, les actes n'ont pas suivi, écrit-il aux organisateurs camerounais. Je dois porter à votre attention de sérieuses inquiétudes concernant l'organisation du tournoi. S'agissant du stade d'Olembé, sachez que si tout n'est pas réglé d'ici au 30 novembre 2021, le match d'ouverture aura lieu ailleurs. Des dispositions ont d'ores et déjà été prises

dans ce sens, mais ce serait malheureux pour le Comité d'Organisation, pour la CAF et pour le Cameroun."

Toujours selon l'AFP, les autorités camerounaises ne sont pas restées sans réponse. Le ministre des Sports, Narcisse Mouelle Kombi, par ailleurs président du comité d'organisation, s'est à son tour fendu d'un courrier. Il rappelle à la CAF que le délai fixé pour la livraison du nouveau stade d'Olembé à Yaoundé, le 30 novembre 2021, sera respecté.

"En aucun cas, l'hypothèse de la

délocalisation de la cérémonie d'ouverture n'est envisagée et ne peut être acceptée par le gouvernement camerounais", insiste-t-il.

La CAF s'inquiète également de la mise en place d'un protocole anti-COVID-19, dont les détails ne sont toujours pas connus, et de la lenteur du recrutement des volontaires. Mais selon l'un de ses dirigeants, il n'est pas envisagé à ce stade de la préparation de retirer au Cameroun l'organisation de la CAN 2022.

## FOOTBALL/

## Vent debout contre le projet de la FIFA

**Il fallait s'y attendre :** le projet de la FIFA d'organiser la Coupe du Monde de football une année sur deux fait réagir le mouvement olympique. Le CIO l'a fait le premier, via sa commission exécutive, mais avec prudence et diplomatie. A son tour, l'Association des fédérations internationales des sports olympiques d'été (ASOIF) exprime sa défiance face à un projet qui bouleverserait le calendrier sportif.

L'instance explique dans un communiqué que son conseil exécutif s'est penché

sur la question lors de sa dernière réunion. Il en est ressorti une résolution où l'ASOIF ne ménage pas ses critiques face à la FIFA. "L'harmonisation du calendrier sportif international est une tâche difficile et délicate qui mérite plus d'attention et de considération de la part des parties prenantes dans un esprit de coordination constructive, écrit l'ASOIF. Ces propositions de la FIFA pourraient avoir un impact sur le développement du sport et mettre en danger la durabilité des événements des autres fédérations internationales.

Le Conseil de l'ASOIF estime qu'une décision unilatérale sur un sujet aussi important aura des conséquences qui ne doivent pas être sous-estimées. L'impact de la tenue de la Coupe du Monde de la FIFA tous les deux ans, ainsi que l'introduction ou l'expansion de ligues et de compétitions européennes, serait considérable non seulement dans le monde du football, mais pour tous les sports au niveau mondial. C'est pourquoi le Conseil invite instamment, tout d'abord, les différentes autorités du football à se consulter pleinement et à

examiner attentivement la question, puis à s'engager auprès de la communauté sportive mondiale afin de trouver une solution appropriée."

Le message de l'ASOIF est clair : la FIFA ne peut pas avancer seule sur un projet dont les effets toucheraient l'ensemble du mouvement sportif. Elle doit consulter les autres fédérations. Une consultation dont les conclusions sont déjà connues : l'abandon du projet. Précision : la FIFA est membre de l'ASOIF, le football étant inscrit au programme des Jeux olympiques d'été.

## BASKETBALL/ CM WOMEN FIBA 2023

## Le Nigeria et le Mali aux côtés de la France et la Chine dans le groupe B

**Le très attendu tirage au sort des Tournois de Qualification pour la Coupe du Monde Féminine FIBA 2022 a eu lieu mardi à Genève. Comme prévu, les deux représentants du continent africain le Nigeria et le Mali ont été logés dans un même groupe, à savoir le groupe B en compagnie de la France et de la Chine.**

Cette cérémonie marque, pour les 16 équipes concernées, le début de la campagne qualificative pour la Coupe du Monde Féminine FIBA 2022.

Les 16 équipes nationales à la lutte pour une place dans le tournoi mondial en Australie en fin d'été prochain seront en jeu à Belgrade (Serbie), Osaka (Japon) et Washington, D.C. (USA). Seules 12 d'entre elles seront présentes à Sydney. Belgrade accueillera deux tournois, tandis qu'Osaka et Washington, D.C., en organiseront un chacun. Les matchs auront lieu du 10 au 13 février 2022.

Andreas Zagklis, Secrétaire Général de la FIBA, s'est chargé d'ouvrir la cérémonie et c'est ensuite la légendaire Serbe

Sonja Vasic qui a procédé au tirage au sort. TISSOT MVP du FIBA Women's EuroBasket 2021, Vasic sort d'un remarquable été, ayant d'abord guidé la Serbie jusqu'au titre continental, puis une participation aux demi-finales du Tournoi Olympique Féminin de Tokyo 2020.

Le nouveau système de compétition des équipes nationales féminines est entré en vigueur en novembre 2019. Il détermine précisément le chemin qui mène à chacune des compétitions féminines principales de la FIBA sur un cycle de quatre ans, y compris la Coupe du Monde Féminine FIBA 2022. Retrouvez ici les étapes qui conduisent à l'événement mondial qui se déroulera l'été prochain à Sydney.

L'Australie, hôte de la Coupe du Monde Féminine FIBA 2022, et les USA, champions olympiques en titre, participeront aux Éliminatoires. Toutefois, ces deux nations sont d'ores et déjà assurées de prendre part à la Coupe du Monde Féminine FIBA 2022 - l'Australie en sa qualité d'hôte et les USA grâce au titre olympique rem-



porté cet été à Tokyo.

La Coupe du Monde Féminine FIBA

2022 aura lieu du 22 septembre au 1er octobre 2022.

## BREVES

## Un manque à gagner de 8 milliards d'euros

Selon une enquête commandée par les principales ligues nationales de football, le projet porté par la FIFA d'une Coupe du Monde tous les deux ans se traduirait par un manque à gagner de 8 milliards d'euros par saison.

L'étude économique a été menée par deux sociétés de conseil, KPMG et Delta Partners. Elle concerne les cinq grands championnats européens (Angleterre, Espagne, Italie, Allemagne et France), mais aussi la MLS américaine et les ligues mexicaines, japonaise et sud-africaine. Elle a été consultée en exclusivité par l'agence Reuters.

Selon ses conclusions, un Mondial une année sur deux conduirait à une réduction du nombre d'équipes en compétition, une baisse des revenus des clubs en droits de télévision, marketing et billetterie, mais aussi une diminution de l'intérêt des téléspectateurs pour les matchs.

L'étude a calculé que les 40 plus grandes ligues nationales du monde et les compétitions de clubs de l'UEFA, comme la Ligue des Champions, risquent de perdre jusqu'à 5 milliards d'euros par saison en droits de télévision, soit plus d'un tiers de leurs recettes actuelles. Le revenu total des droits audiovisuels passerait de plus de 14 milliards à environ 9 milliards d'euros.

## L'heure des femmes

Après les hommes, lundi 22 novembre, World Athletics a levé mardi le voile sur la liste des finalistes pour le trophée d'Athlète féminine de l'année 2021. Elle compte cinq noms, issus de cinq pays et quatre continents.

Sans surprise, les cinq finalistes féminines sont toutes au moins championnes olympiques à Tokyo. Deux d'entre elles ont ajouté à leur carte de visite un record du monde.

Remis le 1er décembre lors d'une soirée organisée en mode virtuel, le trophée d'Athlète féminine de l'année se jouera entre la Néerlandaise Sifan Hassan (championne olympique du 5000 et 10000 m), la Kényane Faith Kipyegon (championne olympique du 1 500 m), l'Américaine Sydney McLaughlin (championne olympique et recordwoman du monde du 400 m haies, championne olympique du 4x400 m), la Vénézuélienne Yulimar Rojas (championne olympique et recordwoman du monde du triple saut), la Jamaïcaine Elaine Thompson-Herah (championne olympique du 100, 200 et 4x100 m).

Deux noms se dégagent pour succéder à Yulimar Rojas, récompensée en 2020 : l'Américaine Sydney McLaughlin et la Jamaïcaine Elaine Thompson-Herah.

## Edouard Mendy est le meilleur gardien au monde

Edouard Mendy, le gardien sénégalais de Chelsea (élite anglaise), est le meilleur à son poste dans le monde actuellement, a jugé son ancien coéquipier, l'Argentin Willy Caballero. "Je crois fermement qu'Ed Mendy est le meilleur gardien de but [au monde]. L'année dernière et en ce moment cette année, il est le meilleur", a déclaré le joueur de 40 ans à BBC Radio.

Edouard Mendy, qui a été doublement nommé pour le titre de meilleur gardien par la Fifa et le magazine français France Football, est arrivé à Chelsea, en septembre 2020. Dans le club londonien, il s'est rapidement imposé comme le premier choix, aidant les Blues à remporter la Ligue des champions lors de sa première saison.

Willy Caballero qui occupait la place de numéro 3 derrière l'Espagnol Kepa, a déclaré qu'il était immédiatement évident pour lui que Mendy était un gardien de but de classe mondiale.

"Quand il est arrivé la saison dernière à l'entraînement, j'ai vu un gardien incroyablement talentueux en termes de puissance, en termes de vitesse. Il est tellement rapide en plongeant", a expliqué l'Argentin, actuellement à la recherche d'un club.

"Il a les bras très longs et tout le monde veut ça en tant que gardien de but. Il montre à chaque match qu'il est calme et qu'il s'améliore avec ses pieds, il joue très bien dans la préparation", a-t-il relevé.

Mendy a été nommé pour le trophée The Best de la FIFA au même titre qu'Alisson Becker (Brésil/Liverpool), Gianluigi Donnarumma (Italie/AC Milan/Paris Saint-Germain), Manuel Neuer (Allemagne/Bayern Munich) et Kasper Schmeichel (Danemark/Leicester City).

La séance de travail annuelle permet de déterminer l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle, lors de laquelle tout changement proposé aux Lois du Jeu est examiné avant d'être approuvé ou rejeté. Tout changement approuvé lors de l'assemblée générale annuelle de l'an prochain sera intégré aux Lois du Jeu à compter du 1er juillet 2022.

Fruit de sa stratégie de vaccination efficace mise en place

## Le Togo, 1er pays d'Afrique subsaharienne dont le certificat de vaccination Covid-19 numérique est reconnu par l'UE

Late Pater

Lomé (Togo), 24 novembre 2021 – Le gouvernement togolais et la Délégation de l'Union européenne ont le plaisir d'annoncer la reconnaissance ce jour du certificat de vaccination numérique du Togo dans les 27 pays de l'Union européenne. La mesure sera effective à compter du jeudi 25 novembre 2021. Le gouvernement togolais a, en effet, mis en place une stratégie de vaccination efficace de la population qui place le Togo au rang des pays les mieux vaccinés de la sous-région. En effet, plus d'un million de personnes, soit 25% de la population cible togolaise, se sont déjà enregistrés sur la plateforme numérique d'enrôlement et de suivi des personnes vaccinées, mise en place dès le démarrage de la campagne de vaccination par le Togo.

Cette plateforme, entièrement développée au Togo, permet d'émettre un certificat de vaccination COVID-19 numérique avec QR code, aux personnes qui ont reçu le nombre minimal de doses requis. Grâce à ce dispositif digital, l'État togolais a pu établir, en un temps record, la réciprocité avec le système européen des certificats de vaccination numériques contre la COVID-19.

Le Commissaire européen à la Justice, Didier Reynders, s'est félicité du nombre croissant de pays rejoignant l'effort de l'UE et a souligné que 51 pays et territoires sur cinq continents sont désormais connectés au système de certificat numérique COVID de l'UE. «Je suis également ravi que nous ayons le premier pays d'Asie du Sud-Est (Singapour) et le premier pays d'Afrique subsaharienne (Togo)

qui seront interconnectés au certificat numérique COVID. À l'approche des fêtes de fin d'année, je souhaite réaffirmer aux voyageurs la confiance de voyager à l'intérieur et à l'extérieur de l'UE», a-t-il poursuivi. «Je félicite le gouvernement togolais pour sa proactivité afin d'obtenir l'équivalence du certificat de vaccination numérique avec celui de l'Union européenne. C'est une bonne nouvelle pour tous les Togolais et les Togolais, notamment ceux de la diaspora et les hommes d'affaires européens effectuant des déplacements réguliers au Togo», a, de son côté, indiqué Joaquín Tasso Vilallonga, Ambassadeur de l'Union européenne au Togo.

Le Togo devient ainsi le premier pays d'Afrique subsaharienne dont le certificat de vaccination COVID-19 numérique est reconnu dans les 27 pays de l'Union européenne.

Concrètement, les voyageurs togolais totalement vaccinés et disposant du nouveau certificat pourront désormais accéder aux lieux soumis à la présentation du certificat de vaccination COVID-19 dans l'espace européen. De même, les voyageurs munis d'un certificat de vaccination COVID-19 européen pourront le présenter au Togo dans les lieux où ce certificat sera exigé.

Le professeur Moustafa Mijiyawa, Ministre de la Santé, de l'Hygiène Publique et de l'Accès Universel aux Soins, a réaffirmé la volonté de l'État togolais de protéger sa population contre le coronavirus. «Les efforts

du gouvernement dans la gestion de la crise sanitaire liée à la COVID-19, notamment dans la mise en œuvre de la stratégie vaccinale, sont recommandables. Avec plus de 500 000 personnes complètement vaccinées et presque un million de personnes partiellement vaccinées, le Togo affiche aujourd'hui un taux de vaccination de 12%, et œuvre pour une nette amélioration de ce taux d'ici la fin de l'année», a-t-il dit. Cina Lawson, Ministre de l'Économie Numérique et de la Transformation Digitale, a, de son côté, indiqué que «la numérisation du certificat de vaccination est une pre-

mière étape dans l'effort de digitalisation du secteur de la santé au Togo. À terme, cette digitalisation permettra, entre autres, de suivre le parcours médical des patients et de poser les bases pour le développement de la télémédecine. La reconnaissance du certificat togolais par le système européen atteste aussi de l'importance pour notre pays de construire des solutions numériques interoperables qui répondent aux normes et aux standards internationaux». Elle a félicité les équipes techniques qui ont développé le certificat en interne.

Au motif de lutter contre l'apatridie

## L'ancien format du certificat de nationalité bientôt refusé

L'information a été rendue publique ce mercredi 24 novembre 2021 à Lomé par la direction du sceau, de la nationalité et de l'identité civile. Et ce, dans le cadre processus de lutte contre l'apatridie qui est la situation d'une personne sans nationalité reconnue. Pour Kobauyah Kpatcha-Tchamdja, directrice du sceau, de la nationalité et de l'identité civile, citée par le site globalactu.com, «il est important pour tous les Togolais d'avoir le nouveau format du certificat de nationalité. Les personnes disposant de l'ancien format de ce certificat pourraient être dans une situation d'apatridie dans les jours à venir. Ainsi, dans les prochains mois, il faudra obligatoirement avoir la nouvelle version du certificat de

nationalité». Elle ajoute : «depuis la mise en circulation du nouveau format du certificat de nationalité, seulement près de 2 millions de personnes l'ont obtenu. Pour ceux qui disposent encore de l'ancien format, il suffit de légaliser leur acte de naissance, joindre l'original de l'ancien certificat de nationalité, une photo d'identité et une somme de 5000 francs Cfa pour obtenir la nouvelle version». Le lien établi entre la détention de l'ancien certificat et l'apatridie est fort contestable, vu que la loi togolaise a bien prévu les cas dans lesquels on peut perdre la nationalité. Vaut mieux trouver le bon style pour contraindre les retardataires à aller au nouveau format du certificat de nationalité togolaise.

Le Togo intensifie ses efforts pour

lutter contre l'apatridie. En juillet 2021, le HCR, l'Agence des Nations Unies pour les réfugiés, s'est félicité de l'adhésion du Togo aux Conventions des Nations Unies sur l'apatridie. Le pays est le dernier à avoir rejoint la Convention de 1954 relative au statut des apatrides et à la Convention de 1961 sur la réduction des cas d'apatridie, contribuant ainsi au combat global contre l'apatridie. En déposant les instruments d'adhésion aux deux traités le 14 juillet, le Togo a signifié sa volonté politique de s'attaquer aux causes profondes de l'apatridie ainsi que son soutien à la campagne #Lexiste du HCR visant à mettre fin à l'apatridie à l'horizon 2024.

Par rapport à l'état de fertilité des sols établi par l'ITRA

## Du café-cacao pour Danyi, des tomates et du manioc pour Vo

Jean AFOLABI

Selon de récentes données du projet de l'élaboration de la carte de fertilité des sols agricoles du Togo, les sols de la préfecture de Danyi (région des Plateaux) sont à majorité peu évolués d'érosion et ferrallitiques. Ils sont à 90% moyennement riches en matière organique (MO), 85% très pauvres en phosphore (P) et 80% très pauvres en potassium (K). «Les ferrallitiques sont plus profonds et plus fertiles avec des matières organiques suffisamment bien minéralisées», atteste Dr. Komlan Ganyo, coordonnateur du projet de l'élaboration de la carte de fertilité des sols agricoles du Togo.

Les entrepreneurs agricoles de cette localité où la moyenne d'eau de pluie recueillie annuellement est de 1 400 mm sont priés par l'Institut togolais de recherche agronomique (Itra) de privilégier les cultures telles que la pomme de terre ; le chou ; le café ; le cacao ; le

maïs ; le niébé ; le riz ou encore le manioc. Dans une fiche technique, l'équipe en charge du projet indique que sur un hectare, les producteurs de maïs peuvent obtenir 4 tonnes ; les riziculteurs 6 tonnes ; les caféiculteurs 1,5 tonne ; les cacaoculteurs 2 tonnes et les planteurs de manioc, 25 tonnes.

Avec les recommandations actuellement vulgarisées, les agriculteurs et agricultrices de la préfecture de Vo (région Maritime) récoltent en moyenne 7 à 8 tonnes de manioc par hectare alors que les producteurs de maïs, riz et tomate s'en sortent respectivement avec 1,5 ; 2,5 et 10 tonnes en moyenne par hectare. En se basant sur l'état actuel de fertilité des sols de la préfecture de Vo, et ce dans le cadre du projet de l'élaboration de la carte de fertilité des sols agricoles du Togo, les chercheurs en sciences des sols de l'Itra ont formulé une nouvelle recommandation des doses de fumures pour les principales cultures.

Il ressort que dans cette partie du

Togo où les sols sont majoritairement ferrallitiques et hydromorphes, 75% sont pauvres en matière organique (MO) ; 80% très pauvres en phosphore (P) et 90% très pauvres en potassium (K). Selon l'équipe en charge du projet, cela ne devrait pas empêcher les entrepreneurs agricoles de la préfecture de Vo d'atteindre par hectare 4 tonnes de maïs ; 6 tonnes de riz ; 15 tonnes de tomates ou encore 25 tonnes de manioc. Pour cela, il suffirait d'appliquer les nouvelles recommandations, suivant une fiche technique élaborée à cet effet par l'Itra.

Initié par le gouvernement, le Projet de l'élaboration de la carte de fertilité des sols agricoles du Togo vise à doter le pays d'un outil de planification et accroître durablement la productivité agricole. Il a été amorcé depuis 2017 avec l'appui des partenaires techniques et financiers comme la FAO et la Fondation marocaine OCP.

Source : Institut de recherche agronomique.



### AVIS AUX OPERATEURS ECONOMIQUES

(COMMISSIONNAIRES EN DOUANE AGREES, CONSIGNATAIRES, IMPORTATEURS, EXPORTATEURS)

Dans le souci d'assurer un allègement fiscal sur la mise à la consommation des marchandises sous douane en souffrance en ces moments de pandémie de la COVID-19, et afin de décongestionner les Magasins et Aires de Dédouanement/ Entrepôts pour inciter aux nouvelles commandes de fin d'année, il est institué une mesure de dépréciation des valeurs conformément aux dispositions de l'article 15 du Code des Douanes National.

Celle-ci couvre la période du 1er octobre au 15 décembre 2021.

Le bénéfice de la présente mesure de dépréciation de la valeur de ces marchandises sous douane en souffrance dans les MAD, entrepôts, ..., est subordonné à une demande préalable marquée simplement par le dépôt du dossier du requérant auprès de la Compagnie Technique d'Evaluation et de Contrôle (COTEC).

#### I. CAS DES VEHICULES

Sont concernés par la présente dépréciation, les véhicules ayant plus de cinq (5) ans d'âge dans les conditions ci-dessous :

- Un taux de dépréciation de 25% pour les véhicules dont la date d'entrée aux Magasins et Aires de Dédouanement est comprise entre le 1er janvier et le 15 décembre 2021 ;
- Un taux de dépréciation de 30% pour les véhicules dont la date d'entrée est comprise entre le 1er janvier et le 31 décembre 2020 ;
- Un taux de dépréciation de 35% pour les véhicules dont la date d'entrée est comprise entre le 1er janvier et le 31 décembre 2019 ;
- Un taux de dépréciation de 40% pour les véhicules dont la date d'entrée est antérieure au 1er janvier 2019.

#### II. CAS DES AUTRES MARCHANDISES

En ce qui concerne les autres marchandises en souffrance, une inspection préalable sera effectuée par les services des douanes afin de proposer pour chaque cas de figure, un taux de dépréciation approprié.

Les produits pétroliers ne sont pas concernés par la présente mesure de dépréciation.

#### III. CAS DES EPAVES ET AVARIES

La dépréciation de la valeur en douane des épaves et avaries tiendra compte du degré de dégradation ou d'avarie et sera effectuée par les services des douanes désignés à cet effet.

Il est demandé à toutes les personnes bénéficiant de la présente mesure de dépréciation de valeur, de faire valoir leur droit au plus tard le 31 décembre 2021 par la liquidation et le paiement effectif des droits dus.

Au-delà du 31 décembre 2021, tout accord de dépréciation obtenu n'ayant pas fait l'objet d'un faire-valoir de droit à la date limite mentionnée ci-haut est considérée comme nul et de nul effet.

La présente note de service prend effet à compter de la date de sa signature et prend fin le 31 décembre 2021.

Le Commissaire Général compte sur le civisme fiscal de tous pour la réussite de cette opération.

Fait à Lomé, le 1<sup>er</sup> octobre 2021  
Le Commissaire Général

Philippe Kokou B. TCHODIE



## Détention provisoire

Etonam Sossou

Au Togo, 63% de la population carcérale est en détention provisoire. Une réalité qui est à la base de la surpopulation des prisons, d'où la nécessité pour la Commission nationale des droits de l'homme en collaboration avec l'Association pour la prévention de la torture (APT), de mettre en œuvre le projet : «Renforcer le Mécanisme national de prévention de la torture (MNP) du Togo pour contribuer à la réduction de la torture et autres mauvais traitements en détention préventive». Financé par le fonds spécial du protocole facultatif à la convention contre la torture (Fonds OPCAT), le projet a démarré, du 23-25 novembre 2021, à Lomé.

Ce projet va renforcer le mécanisme national de prévention de la torture du Togo, contribuer à la réduction de la torture et autres mauvais traitements ou encore de



l'usage excessif de la détention provisoire en général et, en particulier pour les femmes en détention.

«Avec un taux de détention provisoire de 63% (par rapport à la population carcérale globale), le Togo est l'un des pays les plus sévèrement touchés par ce problème dans le monde. Le recours excessif à la détention provisoire contribue

de manière significative à la surpopulation observée dans la plupart des prisons du pays (environ 182% de leur capacité)» a déploré Lionel Sanvee, vice-président de la Commission nationale des droits de l'homme.

Outre les formations, un tribunal de camp pilote sera organisé à la prison civile de Lomé et impliquera

les membres du corps judiciaire, du Barreau et du MNP. Cette activité pilote aura un impact direct sur les détenus, surtout préventifs et permettra aux personnes impliquées d'évaluer la faisabilité et l'efficacité de cette méthode comme moyen de réduire l'usage de la détention provisoire en particulier en ce qui concerne les femmes.

Une réunion de débriefing avec

le MNP et les autorités judiciaires est également au programme pour discuter du déroulement des audiences afin de capitaliser les bonnes pratiques, corriger les ratés et améliorer pour les prochaines missions au Togo ou dans d'autres pays.

Une rencontre de suivi avec les organisations de la société civile intervenant dans le domaine de la tor-

ture aura lieu pour échanger sur la stratégie de plaidoyer en cours et l'évolution du processus d'adoption du projet de code de procédure pénale.

L'APT et les autorités clés, notamment au sein du ministère de la justice et du parlement, vont se réunir afin de discuter du projet de code de procédure pénale et des obstacles actuels à son adoption.

## Démarrage d'un projet pour réduire les délais

## Période de fin d'année

## Arnaqueurs et voleurs rôdent

Les dernières périodes de l'année sont tout à fait particulières. C'est le temps qui annonce les fêtes de fin d'année, période par excellence des réjouissances. Mais, elle est aussi redoutée à cause de la montée de l'insécurité. Arnaqueurs, pickpockets, agresseurs et toutes sortes de brigands côtoient de paisibles citoyens qu'ils écumant et dépouillent. Le long des artères de la ville, ils sont positionnés en attendant une éventuelle victime. Mercredi 19 octobre, au lieu dit «Carrefour Limousine», une dame, la trentaine à peine, pleure à chaudes larmes. Il est environ 10 heures 30. Elle vient de se faire arnaquer. «Ils m'ont remis un bout de papier sur lequel était mentionnés des lots. Ils m'ont dit qu'en jouant, je pouvais gagner de nombreux lots [des jeux d'assiettes, appareils électroniques, bouteilles d'huiles de table... Ndlr] qu'ils détiennent. Je ne sais pas comment ils ont fait pour emporter mes 25.000 FCFA», raconte Sylvie, inconsolable.

Dans la même journée, Atanga T. étudiant à l'Université de Lomé est tombé dans l'escarcelle d'une

autre bande. Ces derniers usent d'un autre stratagème. «L'un de ces gars m'a dit qu'on m'avait lancé un mauvais sort. De ce fait, il fallait prier pour que je puisse rester en vie et terminer mes études. C'est ainsi que celui qu'ils ont appelé le patron m'a demandé d'aller ramasser un caillou sous un poteau électrique à une dizaine de mètres de là. Grande était ma surprise qu'à mon arrivée, ces bandits avaient pris la poudre d'escampette», raconte-t-il, désespéré. Il poursuit: «mon téléphone portable, une montre et mon porte-feuille contenant une somme de 45.000 FCFA l'argent de sa pension ont été emportés».

Le grand marché de Lomé est devenu le lieu par excellence pour éventrer les sacs à main des femmes. En cette période d'avant fête, plusieurs femmes ont perdu de l'argent en ce lieu. C'est le cas de Marguerite. «J'ai perdu environ 50.000 FCFA ici. Ce jour là, j'ai eu le pressentiment que j'étais suivi juste au moment où j'ai quitté un magasin. Quelques minutes plus tard, celui qui venait derrière moi avait disparu. C'est au niveau de la cathé-

drale qu'une dame m'a dit que mon sac est déchiré. Il était environ 15 heures», affirme-t-elle.

Les passagers des taxis de ville ne sont pas épargnés. «Récemment, j'ai perdu mon porte-feuille dans un taxi. Nous étions deux à l'avant. Arrivé au niveau du marché de Hanoukopé, le chauffeur m'a demandé de pousser un peu vers la droite. Je ne m'imaginais pas que c'est un voleur qui était assis à mes côtés. Pendant que je le faisais, mon voisin soulevait mon porte-feuille. Arrivé à destination, je me suis rendu compte que mon porte-feuille manquait avec mes pièces personnelles et une somme de 115 000 FCFA», se souvient Gracia. Ils usent de toutes les astuces pour faire asseoir leur victime entre deux personnes. Dès que la première étape est réussie, ils passent à la fouille des poches. «Les plus gentils vous demandent de remettre votre téléphone et votre argent. Ensuite, ils vous envoient balader», témoigne Mireille Y., victime d'agression dans un taxi. D'autres brandissent armes blanches et armes à feu avant de dépouiller les victimes.

## L'UK et l'AICT désormais partenaires en formation

## Faciliter l'insertion des étudiants de la filière langues étrangères

L'Université de Kara, c'est également l'enseignement des langues étrangères appliquées. Le 19 novembre 2021, un accord de partenariat est ainsi intervenu à Lomé avec l'Association des interprètes de conférence du Togo (AICT). L'acte a pour substance de faciliter la formation pratique et l'insertion professionnelle des étudiants de l'option traduction/interprétation de la filière professionnelle Langues Etrangères Appliquées de l'Université de Kara. Les documents relatifs à ce partenariat ont été signés par Adokoé Kekeli Akwei, président de l'AICT et Egbaou Assoté, secrétaire général, représentant le président de l'Université de Kara.

Le partenariat conclu entre l'Université de Kara et l'Association des interprètes de conférence du Togo (AICT) va permettre de soutenir, de renforcer et d'encadrer la formation des étudiants inscrits dans l'option traduction/interprétation. Et pour ce faire, l'Université de Kara s'engage à fournir la liste des étudiants sollicitant le stage, préciser les lieux de stage sollicités, instituer un cadre permanent d'échanges et de concertation avec le partenaire. L'AICT, pour sa part, va participer au renforcement des capacités des étudiants à travers des enseignements de mission et des stages



pratiques ; partager l'expertise en matière d'interprétation et contribuer à l'insertion socioprofessionnelle des étudiants.

Adokoé Kekeli Akwei a félicité l'autorité universitaire de Kara pour son engagement dans la mise en place de cette filière qui vise la formation des interprètes-traducteurs. «La convention qui vient d'être scellée est la porte ouverte à une collaboration très fructueuse. Les jeunes étudiants ont cette chance d'avoir ce cadre où les praticiens vont leur léguer leurs connaissances et compétences», a-t-il mentionné. Du côté de l'Université de Kara, ce partenariat vient à point nommé permettre un renforcement de capacité des étudiants et leur intégration dans la vie professionnelle. C'est dans ce sens que Egbaou Assoté a témoigné sa gratitude aux acteurs qui ont œuvré à l'aboutissement de ce partenariat

et s'est engagé à tout mettre en œuvre pour sa réussite. «L'Université de Kara mettra tout en œuvre pour la réussite de cet accord dans le but de contribuer au rayonnement de la profession de traducteur-interprète», a-t-il conclu.

Pour la réalisation des activités, les deux parties apporteront, chacune en ce qui la concerne, les ressources nécessaires et si possible chercheront ensemble les ressources auprès des institutions nationales ou internationales. L'accord est conclu pour une durée de cinq (05) ans et renouvelable par tacite reconduction, sauf dénonciation de l'une ou l'autre des parties. Il est également prévu qu'une évaluation qualitative et quantitative de l'ensemble des actions menées soit réalisée conjointement par les parties et sanctionnée par un rapport, à chaque fin d'année.

Source : Université de Kara.

## Besoin de liquidités bancaires à 7 jours / Relatif aux Obligations de relance

## 155 milliards injectés cette semaine aux banques du Togo

Dans le cadre de ses adjudications hebdomadaires, la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'ouest (Bceao) a procédé, valeur 23 novembre 2021, à une injection de liquidités d'un montant de 3.446,840 milliards de francs Cfa. Les banques et établissements du Togo s'adjugent 155,140 milliards, contre 150,140 milliards la semaine dernière. L'opération arrive à échéance lundi 29 novembre 2021, indique la Banque centrale. Elle est ressortie d'un taux fixe de 2,0000%.

Au total, quatre-vingt-onze (91) établissements bancaires des huit places de l'Union monétaire ouest africaine (Umoa) ont participé à l'opération. Les établissements de la Côte d'Ivoire et du Sénégal s'adjugent respectivement 1 029,820 milliards et 669,630 milliards. Ils sont suivis par ceux du Bénin avec 626,112 milliards, du Burkina Faso avec 410,580 milliards, du Niger avec 264,412 milliards. Le Mali s'adjugé 237,608 milliards. La Guinée-Bissau fait 51,550 milliards.

D'après la Banque centrale, le montant moyen des soumissions sur le guichet hebdomadaire des adjudications s'est établi à 3.291,2 milliards en septembre 2021, contre 3.285,2 milliards en août 2021, soit une hausse de 0,18% sur un mois. Il convient de rappeler que les adjudications sont effectuées depuis le 31 mars 2020 à taux fixe, à savoir le taux d'intérêt minimum de soumission aux appels d'offres, qui a été réduit de 2,50% à 2,0% à compter du 24 juin 2020.

## Loterie Nationale Togolaise

COMMENTAIRE DU TIRAGE N°1609  
DE LOTO BENZ DU 17- 11 - 2021

Chers amis parieurs, c'est avec joie que nous vous retrouvons pour procéder au tirage N°1610 de LOTO BENZ de ce mercredi 24 Novembre 2021.

Lors du précédent tirage de LOTO BENZ, C'est à LOME que des gagnants de gros lots ont été enregistrés. Dans les autres villes du pays, ce sont des lots intermédiaires, c'est-à-dire des lots d'un montant inférieur à 1.000.000F CFA qui ont fait le bonheur de nombreux parieurs sur toute l'étendue du territoire national.

Ainsi, dans la capitale, les points de vente 70238 et 6300 ont recensé chacun, un gagnant d'un lot de 1.500.000F CFA.

La remise des lots se fera à LOME au siège de la LONATO, et à l'intérieur du pays dans les agences régionales.

Avec la LONATO, jouez petit et gagnez gros.  
BONNE CHANCE A TOUS !!!

**LOTO BENZ**

Résultats du tirage N°1609 de LOTO BENZ du 24 Novembre 2021

Numéro de base

60 28 67 57 09



# LE CADEAU **TM**oney AVANT LES FÊTES !

Retraits  
**0,8%**

Transferts  
**0,2%**



## Exemple de frais de retrait en CFA

Montant	Ancien tarif	Nouveau tarif
1 000 F	150 F	8 F
5 000 F	150 F	40 F
15.000 F	450 F	120 F
50.000 F	900 F	400 F
100.000 F	1 800 F	800 F
200.000 F	3 600 F	1600 F

Distributeur Officiel BTCL en Mobile Money

Promo valable jusqu'au 31 décembre 2021

TOGOCOM CHANGE POUR VOUS

togocom.tg

